

Elections fédérales d'octobre 2023 – Couac informatique, et après ?
Bernard Studer (Le Centre)

Lors des élections fédérales d'octobre dernier, un couac informatique a conduit à un important retard dans la publication des résultats alors que la plupart des communes avaient terminé leur dépouillement en milieu d'après-midi déjà. Il a fallu attendre le début de soirée pour connaître les noms des quatre élus jurassiens aux Chambres fédérales.

Alors que de nombreuses communes jurassiennes utilisent depuis des années des logiciels de dépouillement donnant pleine satisfaction et dont certains sont développés dans la région, le Canton du Jura a porté son choix sur la solution VeWork.

- 1. Sur la base de quels critères ce choix a-t-il été opéré ?**
- 2. Combien a coûté l'acquisition de ce logiciel ?**
- 3. Quel est le coût de sa maintenance ?**
- 4. L'utilisation de ce logiciel conduit-il à une diminution du personnel de l'administration cantonale mobilisé le jour des élections ?**

Dans un courrier du 31 octobre 2023 adressé aux communes et aux partis, la Chancellerie, nuanciant ses déclarations du soir de l'élection, indique que les communes et leurs fournisseurs de logiciels ne sont pas responsables des problèmes rencontrés. Elle évoque « une modification inattendue d'un paramètre en mode production » comme raison du blocage de l'importation des résultats.

- 5. Alors que de nombreux tests ont été réalisés au préalable avec le concours des différentes communes ayant fait le choix d'utiliser leur propre logiciel, comment un tel couac a-t-il pu survenir ?**

- 6. Qui est à l'origine de ladite « modification inattendue » ?**

Une des raisons des problèmes rencontrés réside dans le fait que certains électeurs remplissent à la main des bulletins correspondant en tout point aux bulletins non-modifiés. Quiconque a participé un jour à un bureau de vote sait qu'il est pratiquement impossible d'identifier de tels bulletins au stade du tri en trois catégories (non modifiés / sans dénomination / modifiés). C'est au moment du dépouillement proprement dit que ceux-ci peuvent être repérés.

- 7. Sachant que l'attribution de tels bulletins à la catégorie des non-modifiés ou des modifiés ne change rien au résultat du scrutin ni au nombre de bulletins avec dénomination attribués à chaque parti, pourquoi cela a-t-il conduit à un blocage de l'importation ?**

- 8. De tels bulletins ne figuraient-ils pas dans les échantillons utilisés en phase de test ?**

Dans une interview accordée à Canal Alpha au lendemain des élections cantonales d'automne 2020, la Chancelière indiquait que l'Etat jurassien ne disposait pas de base légale permettant de contraindre les communes à utiliser un logiciel de dépouillement. Dans la conclusion de son courrier du 31 octobre 2023, la Chancellerie indique qu'elle va soumettre des propositions au Gouvernement « pour que de telles difficultés ne puissent plus survenir à l'avenir, notamment par l'utilisation d'une solution informatique unique ».

- 9. Le Gouvernement va-t-il imposer à toutes les communes l'utilisation de la solution VeWork pour dépouiller les futures élections cantonales et fédérales (et non plus seulement pour la transmission des résultats) et les forcer à abandonner les logiciels qu'elles ont acquis ?**

- 10. Si oui mettra-t-il à disposition cette solution avec le support requis lors des élections communales ?**

Si tel ne devait pas être le cas, les communes devraient continuer d'utiliser en parallèle un autre logiciel.

11. La solution VeWork a été mise gratuitement à disposition des communes. Le Gouvernement envisage-t-il de la rendre payante à terme ?

La question du recours à un logiciel de dépouillement pour les élections n'est pas une thématique récente. En février 2011, en réponse à la question écrite no 2401 du député Serge Vifian, le Gouvernement indiquait qu'il s'était approché des cantons de Berne et de Fribourg pour reprendre une application existante et qu'un « test pilote avait été effectué avec succès avec la commune de Courroux » lors des élections cantonales de 2010. L'objectif était alors « d'étendre au plus vite cet outil à l'ensemble des communes jurassiennes ».

12. Pourquoi ce projet évoqué il y 13 ans a-t-il été abandonné ?

Ne voyant rien venir du côté de l'Etat, des communes jurassiennes ont depuis lors acquis des logiciels qui – semble-t-il – donnent entière satisfaction.

13. Dans un tel contexte, Le Gouvernement juge-t-il opportun de les contraindre à abandonner les logiciels acquis au profit de VeWork ?

Nous remercions le Gouvernement de sa réponse

Bernard Studer (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Samuel Rohrbach (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 22 novembre 2023